



DOSSIER SPÉCIAL INÉGALITÉS

Actualité p. 2 - 3

Notre région p. 4 - 7

Syndicalisme p. 12 - 16

Fractures entre les territoires

Impacts des politiques menées

Les inégalités constituent un thème central mais peu développé par les médias et donc peu prégnant dans l'opinion publique. Pourtant elles recouvrent une réalité bien ancrée dans notre société.

Sur le plan national, 10 % des plus pauvres ont vu leur revenu baisser de 400 € depuis 5 ans en France, et 10 % des plus riches détiennent près de la moitié du patrimoine. Le système scolaire reproduit les inégalités malgré la massification scolaire qui peine à dépasser une simple démocratisation quantitative. Notre école reste sélective avec le système des classes préparatoires et peu généreuse avec l'université. Pourtant, force est de constater que des progrès sont possibles : par exemple les sorties sans qualification représentent aujourd'hui 11 % des élèves dans le système scolaire contre 41 % en 1978.

Si la population française continue de progresser, les écarts territoriaux restent importants. Les écarts de niveaux de vie entre les ménages sont particulièrement élevés dans notre région. Les taux de chômage sont particulièrement forts dans certains départements, le Vaucluse par exemple ; tout comme la part des 20-24 ans peu ou pas diplômés, qui représente entre 20 et 30 % de cette catégorie.

Il en coûte de se loger dans notre région : à Nice la dépense en logement représente en moyenne plus du quart du revenu d'un ménage. Le revenu médian en France métropolitaine atteint 19 786 € en 2012. Celui-ci est situé entre 18 000 et 20 000 € dans la plupart de nos départements mais il atteint une fourchette située entre 20 000 et 22 000 € dans les Alpes Maritimes. Les taux de pauvreté dans les Bouches-du-Rhône, le Vaucluse et les Alpes de Hautes Provence, entre 16 et 20 %, sont au-dessus de la moyenne nationale qui est de 14,3 %.

Bref, les inégalités régionales et départementales se creusent.

EN FINIR AVEC L'AUSTÉRITÉ

Pour une politique de relance

L'Etat français consacre quelques 150 milliards d'euros pour aider les entreprises à se développer et à créer de l'emploi. Subventions, aides publiques, crédit d'impôt... Il existe aujourd'hui plus de 6 000 dispositifs gouvernementaux pour les aider.

Ces dispositifs d'aides (Volontariat International en Entreprise, le Crédit Impôt Recherche et le Crédit d'impôt Compétitivité Emploi) sont massivement utilisés par les patrons qui ne tiennent pas toujours leurs engagements concernant l'embauche.

Où est le million d'emplois promis par le patron du MEDEF ?

Et il y aurait désormais urgence à permettre aux salariés français de « travailler plus sans gagner plus », c'est ce que déclarait Emmanuel Macron à Davos en janvier dernier.

Qui peut croire sérieusement qu'avec 6,5 millions de personnes qui cherchent du travail, il faille allonger la durée du temps de travail de ceux qui ont la chance d'en avoir un.

Qui peut continuer à croire qu'en versant 40 milliards d'euros par an depuis trois ans aux entreprises, elles vont créer de l'emploi au lieu d'augmenter les dividendes versés aux actionnaires.

Qui peut penser qu'en diminuant les droits des salariés ces mêmes entreprises vont enfin embaucher et cesser d'octroyer des salaires indécentes à ceux qui les dirigent.

Qui peut continuer à accepter que 4 millions de personnes bénéficient des minima sociaux (chiffres au 31/12/2013), ce qui représente une hausse de près de 22 % depuis la crise de 2008.

Que faire de la « cagnotte » des 6 Milliards d'euros ?

Les économistes libéraux, les politiques de droite et une certaine gauche plaident pour continuer à baisser encore plus rapidement la dette publique, et oublient au passage de nous parler de la dette des entreprises.

Mais au moment où la France emprunte à des taux faibles voire négatifs, c'est peut-être le moment de continuer à s'endetter de manière maîtrisée. Car certes, il faut payer des intérêts mais en échange on peut avoir des écoles, des lycées, des hôpitaux, des crèches, des universités...

Les fonctionnaires, qui contribuent au PIB, ont vu après une décennie de stagnation de leurs revenus, un dégel bien timide du point d'indice mais qui ne compense ni les pertes accumulées (baisse de 8% du pouvoir d'achat depuis 2010) ni l'écart qui s'est creusé avec les salaires du privé.



Enfin, il n'a jamais été aussi urgent de lutter contre les inégalités sociales et territoriales qui sont grandissantes.

Et pourquoi ne pas mettre 1 000 € sur le compte en banque de chaque français ? Cette idée est fortement discutée au niveau européen pour contrer la crise de surproduction engendré par le capitalisme et le « laisser-faire » du marché que nos politiques ont choisi de privilégier... depuis 40 ans !



LOI TRAVAIL

Un projet toujours inacceptable

Ce projet marque un pas supplémentaire dans la réduction des droits et garanties offertes aux salariés et aux jeunes, et ce n'est pas la taxation de certains CDD pour les jeunes qui peut suffire à rééquilibrer l'ensemble même si la droite et le MEDEF dénoncent cette avancée.

Rôle accru du « niveau » local

La droite et le MEDEF en rêvaient, la « gauche » le fait !

En inversant la hiérarchie des normes, ce gouvernement décide de donner le pouvoir de décision en matière d'emploi au niveau local. C'est déjà le cas de bon nombre de compétences qui sont confiées à différentes collectivités locales, l'Etat ne conservant que le contrôle a posteriori. Ce serait l'accord d'entreprise qui primerait sur l'accord de branche ou sur la loi. En clair, il faudrait négocier dans chaque entreprise les congés, la durée du travail, les salaires, etc...

On peut facilement imaginer qu'un tel dispositif, qui existe en partie dans fonction publique territoriale, pourrait intéresser tous les pans de la fonction publique et donc pousser au « toujours moins ».

Remise en cause des diplômes

Comme le montrent les chiffres (le taux de chômage en 2013 des sans-diplômes était de 16,8 % contre 5,7 % pour les BAC +2), les diplômes restent une protection contre le chômage.

Malheureusement, ils risquent d'être dénaturés par la délivrance d'attestation de compétences et le découpage en bloc de

compétences des diplômés professionnels. Cette approche par crédits de formation rend possible la « formation » de jeunes travailleurs objectivement sous-qualifiés, pour qu'ils puissent s'adapter à l'instant T à un poste ou à une tâche déterminée ; et bien sûr être payés en conséquence.

Urgence sociale

Face à l'urgence sociale que connaît notre pays, il faut améliorer les droits et garanties des salariés, des jeunes et des chômeurs. Etre pour le progrès social, c'est réfléchir à la construction de droits nouveaux avec un code du travail du XXIe siècle moderne accentuant le CDI et non la précarité.

Pour justifier la loi El Khomri, on prétend que « pour embaucher davantage les entreprises doivent pouvoir licencier plus facilement, car les protections créent du chômage ». L'économiste Michel Husson vient pourtant de démontrer le contraire :

“Si les protections de l'emploi ont tendance à préserver du licenciement, leur suppression n'entraîne pas mécaniquement de créations d'emplois.”

Sauf à promouvoir un emploi de faible qualité (CDD, intérim, temps partiel...). Ce qui pose de sérieux problèmes en termes de cohésion sociale et d'inégalités.

EDITO

La possibilité, déjà ancienne, de recourir aux contrats précaires n'a pas fait fléchir depuis 30 ans la courbe du chômage, de même que les facilitations données depuis 40 ans au patronat pour licencier.

Quand on prend le temps d'analyser les différentes études portant sur les exclusions, les trajectoires, le logement, les salaires, on ne peut que conclure qu'il y a une responsabilité collective à réduire la pauvreté. Pas seulement en mettant en place les aides nécessaires au logement et à la formation, mais il est urgent de réfléchir et d'agir pour modifier les règles qui la produisent. Il en va de même pour les inégalités sociales et territoriales si l'on veut préserver le « bien vivre ensemble » qui nous permet de faire société.

Si la responsabilité des politiques et des gouvernements est majeure, celle des organisations syndicales ne peut être passée sous silence.

Le mouvement social qui s'oppose au dangereux projet de loi travail, dont pour l'heure nul ne sait ce qu'il deviendra, montre aussi une volonté d'aller au-delà du « simple retrait » dans les revendications mais bien de penser d'autres choix budgétaires pour lutter contre toutes les inégalités. Celles qui touchent les fonctionnaires sont d'ailleurs loin d'être gommées, le dégel du point d'indice ne comble pas les pertes accumulées et les mesures liées au PPCR doivent être mises en œuvre au plus vite.

Pourtant les divisions syndicales et les stratégies divergentes n'ont jamais été aussi importantes. Le clivage entretenu, et développé par certains, entre des syndicats soi disant « réformateurs » et des syndicats qui refusent tout, est un piège. De même que la logique qui consiste à « choisir » les organisations avec lesquelles il est possible de manifester.

La FSU doit continuer à tout mettre en œuvre pour éviter ces pièges mortifères pour le syndicalisme qui doit regagner la confiance de l'opinion publique grâce à ses propositions et ses actions.

Richard Ghis
Marseille le 20 avril 2016

SANTÉ EN RÉGION

Une volonté absolue d'économie de la dépense publique

Les Agences Régionales de Santé (ARS) éléments clés de la loi Hôpital, patients, santé et territoires du 21 juillet 2009 (loi Bachelot, qui évacuait la notion d'Hôpital public) ont été créées le 1^{er} avril 2010.

Les ARS sont des établissements publics et non des services de l'Etat et elles regroupent, au niveau régional, les organismes chargés des politiques de santé dépendants de l'Etat et de l'Assurance Maladie.

Clef de voûte du nouveau système de santé, les ARS dirigées par des technocrates payés hors des normes et standards de la Fonction Publique, sont à la fois porteuses d'une étatisation de pans entiers de l'assurance maladie pour la mise en œuvre des politiques dans le domaine de la régulation de l'offre de santé et d'une intégration de la logique d'entreprise et de la diminution de la prise en charge solidaire des dépenses liées à la santé au profit d'une logique de privatisation.

Comme pour toute politique de l'offre, il ne s'agit pas de partir des besoins constatés de la population dans la perspective d'une Politique de santé publique.

Deux grandes missions officielles

Assurer, à l'échelon régional, le pilotage de la politique de santé publique (prévention, veille, sécurité sanitaires) et donc la régulation de l'offre de soins dans le domaine hospitalier comme pour la médecine de ville.

Les ARS conçoivent et suivent les opérations liées à :

- la veille et la sécurité sanitaires, et l'observation de la santé,
- la définition, au financement, l'évaluation de la prévention et de la promotion de la santé,
- l'anticipation et la gestion des crises sanitaires, en liaison avec le préfet.

La régulation de l'offre de santé, nonobstant le vocabulaire ministériel (passé ou présent) inclut :

- l'autorisation de la création des établissements et services de soins et

médico-sociaux dont les structures d'accueil des handicapés et personnes âgées (EHPAD), le contrôle de leur fonctionnement et l'allocation de leurs ressources.

- la définition et la mise en œuvre, avec l'Assurance maladie et la caisse nationale de solidarité et d'autonomie (CNSA), des actions propres à prévenir et à gérer le risque assurantiel en santé.

- l'évaluation et l'amélioration qualitative des formations des professionnels de santé.

Austérité à l'hôpital

La responsabilité de la sécurité sanitaire ne s'est encore traduite par aucune convocation de responsables des ARS devant les tribunaux pour fermetures d'établissements ou contrôle insuffisant des conditions réelles de prise en charge des patients. On en viendrait à regretter que les familles françaises n'aient pas plus souvent recours à un huissier pour dresser des constats ou à un avocat efficace comme les familles américaines !

Il faut bien constater que derrière l'objectif de « l'approche plus cohérente et plus efficace » des politiques de santé se niche une volonté absolue d'économie dans la dépense publique, comme le montrent d'ailleurs tous les ans le vote de la loi de financement de la Sécurité sociale et la fixation de l'ONDAM.

Les investissements des hôpitaux publics sont passés de 6,5 Milliards d'euros en 2009 à 4,6 en 2014 et en 2016, alors que les charges augmenteront de 3 %, le budget ne prévoit qu'une progression de 1,75 %. Les génériques coûtent deux fois plus cher en France qu'en Grande-Bretagne (!), les transports sanitaires 4 Milliards d'euros, les mutuelles reçoivent 5 Milliards de subventions et la gestion du système de santé coûte plus de 16 Milliards...

L'asphyxie programmée permet de mieux comprendre que la dimension « territoriale » (meilleure répartition de médecins et des établissements de soins), outre qu'elle ne satisfait pas nombre de citoyens et usagers dans le pays, s'efface devant l'impératif comptable de

« maîtrise » des dépenses de santé, incluses dans les dépenses publiques, et cela en faveur de la privatisation de la santé et du plus grand profit des assurances privées.

L'Etat-providence gêne les prédateurs financiers !

Observatoire régional de la santé

Outil indispensable de la santé publique ?

Créé avec la décentralisation, l'Observatoire Régional de la Santé PACA, dirigé par le Docteur Yolande Obadia et présidé jusqu'à l'automne dernier par Michel Vauzelle, alors Président du Conseil Régional, est l'un des 26 ORS regroupés dans une fédération nationale, la FNORS.

L'ORS aide à la décision par l'observation et la mise à disposition d'informations sur la santé de la population régionale. Il participe aussi à des activités de recherche pour la production de connaissances nouvelles, grâce à un partenariat privilégié avec l'UMR912 SE4S (INSERM-IRD) et avec l'Institut Fédératif de Recherches « Sciences Humaines, Economiques et Sociales de la Santé d'Aix-Marseille » (IFR SHESS-AM).

L'ORS regroupe 70 personnes de formation pluridisciplinaire (médecins épidémiologistes, économistes, sociologues, statisticiens, démographes).

L'ORS est financé par le Contrat Etat-Région (20 % de son budget) et par des réponses à des appels d'offres d'organismes locaux ou régionaux (15 à 20 %) et nationaux ou internationaux (60 à 65 %) dont ceux de l'ARS.

NOUVELLE RÉGION ACADÉMIQUE



RÉORGANISATION DE L'ÉTAT

Un nouveau pas vers la régionalisation

La loi du 7 août 2015 portant sur une nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) est le troisième volet de la réforme des territoires repose sur deux orientations principales : la spécialisation des compétences des régions et des départements et l'attribution de nouvelles compétences aux intercommunalités.

Dans le domaine du travail et de l'emploi

Elle pose le principe de la participation de la région à la coordination des acteurs du Service Public de l'Emploi sur son territoire. Elle confie au président de région et au préfet le soin d'élaborer une stratégie coordonnée en matière d'emploi, d'orientation et de formations professionnelles. Mais elle autorise l'Etat à déléguer à la région la mission de veiller à la complémentarité et de coordonner l'action des différents intervenants du SPE (hors Pôle Emploi). Elle transfère aux régions les actions d'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprises des demandeurs d'emploi (dispositif NACRE).

Dans le domaine économique

La loi prévoit que la Région est responsable de la définition des orientations en matière de développement économique (SRDEII), confirme la compétence exclusive des régions sur les aides et régimes d'aides, mais n'affecte normalement en rien le rôle de l'Etat en matière de développement économique.

Des mobilités forcées ?

Si les services de l'Etat en PACA (hors éducation nationale) ont peu été impactés par les nouvelles délimitations des régions (PACA ne change pas de périmètre). L'application de la loi NOTRe peut avoir des conséquences sur les services, notamment par la mise en œuvre d'une convention de délégation. L'éventualité de mise à la disposition des services à l'autorité délégataire, et les conditions dans lesquelles les personnels peuvent être mis à disposition ou détachés sont prévues par la loi. Une nième réorganisation des services au sein de la DIRECCTE qui ne peut que rajouter de l'incertitude, du stress, et de la souffrance pour les personnels.

La FSU régionale reçue par le recteur de région

La réorganisation de l'état en région, suite de la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, se met en place dans les différents ministères. Il y a depuis le 1^{er} janvier 2016 une organisation des différents services de l'état avec un seul directeur régional pour chaque réseau ministériel.

Pour l'éducation nationale, même si le gouvernement a été contraint face à la mobilisation initiée par la FSU de conserver pour le moment les académies, le décret du 10 décembre 2015 crée les régions académiques, le recteur de région académique et décline les compétences et la feuille de route de ces derniers.

Une délégation de la FSU a été reçue par le recteur de la région académique de PACA (c'est aussi le recteur de l'académie d'Aix-Marseille) pour évoquer plusieurs sujets qui sont dès à présent de la compétence du recteur de région académique.

Schéma régional des formations dans le second degré

La carte des formations professionnelles initiales est arrêtée par la région dans le cadre d'un plan régional de formation auquel l'éducation nationale doit donner son accord sur la partie qui la concerne. Nous avons attiré l'attention du recteur de région, sur les risques que font courir les prises de position du nouvel exécutif régional à la carte des formations dans l'enseignement initial.

En effet, l'adéquationisme prôné par le président Estrosi et sa volonté de développer fortement l'apprentissage, comme le prône aussi le président Hollande, dans une enveloppe financière contrainte pourrait signifier très vite une baisse significative du financement de certaines formations et donc des fermetures dans les voies professionnelle et technologique de l'enseignement initial et dans le post-bac. Le recteur nous a assuré qu'il serait très attentif à ce qu'un tel scénario ne se réalise pas. Les premiers éléments budgétaires en notre possession depuis laissent présager de difficultés certaines pour les mois à venir.

Schéma de mutualisation des moyens entre les académies

C'est la traduction concrète de la volonté affichée par le premier ministre de réduire les dépenses de l'état dans le cadre de cette réorganisation. Les personnels administratifs sont très inquiets par rapport à ce futur schéma car le nombre d'emplois pourrait très vite diminuer par la fusion de certains services entraînant aussi des mutations forcées.

Face à notre questionnement, le recteur de région s'est engagé à réunir des groupes de travail inter-académiques pour échanger avec les élus des personnels au fur et à mesure de la construction de ce schéma, qu'il souhaite coupler avec un travail sur les missions à donner aux différentes délégations départementales.

Pour la FSU cet engagement doit permettre d'assurer un véritable dialogue social. Il s'est voulu très rassurant, insistant sur le fait qu'il ne voulait pas prendre de mesures qui pourraient diminuer l'efficacité des services de proximité de l'éducation nationale... Mais très franchement l'équation qui consiste à diminuer le nombre de fonctionnaires par fusion de services tout en maintenant une efficacité identique du service public ressemble bien à une équation impossible à résoudre.

Orientations stratégiques de l'enseignement supérieur et de la recherche

Nous avons profité de cette première rencontre pour évoquer cette nouvelle compétence du recteur de région. Nous avons attiré son attention sur la structuration particulière de l'enseignement supérieur en région PACA. Nous lui avons demandé de suivre avec attention et d'intervenir si nécessaire concernant les fermetures de certaines formations (site de Toulon) ou de département comme à Digne qui pourraient mettre en difficultés certains étudiants et certains sites.

BUDGET PRIMITIF 2016

Tout pour l'apprentissage et les entreprises

Le nouvel exécutif a adopté le budget primitif pour 2016 le 8 avril.

Les recettes s'élèvent à 1,750 Milliards d'€ et enregistrent une légère progression (+ 13 Millions d'€) malgré une nouvelle baisse de 33 Millions d'€ de la dotation globale de fonctionnement de l'Etat pour la 3^{ème} année consécutive. Cela est dû essentiellement à la vente de la maison de la région et à une progression de la fiscalité portée par le produit de la Contribution de la Valeur Ajoutée aux Entreprises. Pour autant par rapport aux investissements prévus par le nouvel exécutif et sa volonté de diminuer la dette, un nouveau recours à l'emprunt de 313 Millions d'€ est programmé.



Une politique budgétaire très discriminante

Ce budget présente une réorientation certaine de la politique régionale qui se traduit par un repli très net des dépenses concernant les politiques porteuses de solidarité et les réponses aux besoins des populations. Les engagements de l'exécutif régional baissent de plus de 5 Millions d'€ pour l'Economie Sociale et Solidaire, alors que l'économie fait partie des compétences de la région.

Sur le volet enseignement supérieur recherche et technologie, la région fait le choix de se désengager fortement (- 10 Millions d'€) dans tout ce qui concerne la vie étudiante et la mobilité internationale, bien qu'elle soit « chef de file » pour le soutien à l'ESR.

La formation professionnelle continue, compétence quasi exclusive de la région, diminue de plus de 22 Millions d'€ au prétexte de l'inefficacité de certains

organismes de formation. Seuls les organismes dont 70 % des formés obtiennent une embauche seront retenus, ce qui est totalement réducteur dans l'évaluation et qui ne prend pas en compte les formations luttant d'abord contre l'illettrisme ou assurant des remises à niveau pour pouvoir ensuite entreprendre des formations professionnalisantes.

Concernant les transports et les grands équipements, on est bien loin des déclarations médiatiques avec une baisse de 24 Millions d'€.

Les actions en faveur de l'environnement et du développement durable sont diminuées de près de 8 Millions d'€, dont plus de 3 Millions d'€ impactent les actions liées à l'eau et aux milieux aquatiques, ce qui n'est pas en cohérence avec les ambitions affichées.

Pas pour les entreprises et l'apprentissage

L'apprentissage voit ses crédits augmenter de près de 50 Millions d'€, alors que la preuve de l'efficacité de ce type de formation sur le long terme est loin d'être démontrée pour tous les niveaux de formation et que ce dispositif ne peut pas s'adresser au plus grand nombre.

Les entreprises sont aussi choyées par le nouvel exécutif avec près de 9 Millions d'€ d'aides supplémentaires dont 3,5 Millions d'aides directes aux entreprises et 5 Millions pour le soutien aux employeurs d'apprentis. Dans le même temps c'est une baisse des dépenses de personnel que la région met en œuvre dès ce budget.

Face à ces choix, on ne peut être que scandalisé car on voudrait nous faire croire qu'au niveau régional l'aide aux entreprises serait porteuse de créations d'emplois. Or, cette même politique conduite au niveau national depuis près de 10 ans a fait la preuve de son inefficacité. Le nombre de chômeurs n'a jamais été aussi important et les dividendes versés aux actionnaires des plus grosses entreprises ne cessent de progresser.

Pourtant notre région est fortement touchée par les inégalités sociales et territoriales et il faut donc que les politiques menées puissent répondre à ces enjeux.

Inquiétudes pour les lycées

Si on peut se féliciter du maintien des aides en direction des familles et des lycéens pour les manuels scolaires et le premier équipement, on ne peut avoir que des inquiétudes sur d'autres aspects.

Baisse des moyens

C'est de près de 3,6 Millions d'€ (-3,4 %) que l'exécutif régional ampute le fonctionnement des lycées, avec plus de 2 Millions d'€ supprimés pour l'accueil, l'entretien, la restauration et l'hébergement. Soulignons aussi que l'exécutif régional souhaite ne pas remplacer les 150 départs en retraite des deux années à venir et nous ne savons pas quel sera l'impact dans les lycées.

Une nouvelle baisse de l'investissement de près de 9 Millions d'€ (baisse de l'ordre de 25 % en deux ans) est paradoxale alors que la région évoque « les conditions d'étude de la jeunesse particulièrement mauvaises et les bâtiments dégradés » dans son rapport de présentation du budget. Nouvelle baisse aussi pour le plan des équipements sportifs alors qu'il y a encore des lycées sans gymnase. Ces décisions sont très préoccupantes alors que la dépense par lycéen en région Paca (2 029 €) était tout juste à la moyenne de l'ensemble des régions (2 019 €).

Mise en sécurité des lycées

C'est par contre 1 Million d'€ que la région provisionne pour « renforcer la sécurité des bâtiments » et « former les personnels à la détection des signes de radicalisation ». L'installation de caméras et la stigmatisation de la population lycéenne ne doivent pas être des priorités de l'exécutif régional. La jeunesse de notre région a surtout besoin de bâtiments bien équipés et rénovés pour étudier et d'une offre de formation diversifiée dans la voie générale, technologique ou professionnelle assurant à chaque jeune une possibilité de se former et d'élever son niveau de qualification.



ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

Vers une régionalisation

Le rapprochement des lois successives concernant l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR), ainsi que la loi de « Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles », construit la régionalisation de l'ESR, en cohérence avec la politique des régions promue par l'Union Européenne. Les conditions pour un accroissement des inégalités territoriales et sociales dans l'accès à l'enseignement supérieur sont ainsi réunies.

L'obligation imposée par la loi d'avoir un seul établissement public à caractère scientifique

L'EPSCP est chargé de la coordination de la politique d'enseignement supérieur et de recherche sur un territoire donné. Deux groupements ont donc vu le jour :

- d'un côté, l'Université Côte d'Azur, Communauté d'Universités et d'Établissements (COMUE), qui regroupe l'Université de Nice Sophia Antipolis, l'Observatoire Côte d'Azur, le CNRS, l'INRIA, ainsi que 4 établissements privés et 5 établissements publics hors ESR.

- de l'autre, l'Association d'Établissements du site Aix Marseille Provence Méditerranée qui regroupe l'Université d'Aix-Marseille (établissement chef de file), l'Université d'Avignon et des pays du Vaucluse, l'Université de Toulon, l'École Centrale Marseille et l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence.

Cette organisation renforce les inégalités entre les gros sites universitaires et les plus petits. Mais cela fragilise également la qualité du service public d'enseignement supérieur sur l'ensemble du territoire régional. Ainsi les disparités entre les

départements alpins et les autres ou au sein d'un même département sont exacerbées et dépendent encore plus fortement des politiques locales.

La Région est chargée d'organiser, en qualité de chef de file, « les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences relatives au soutien à l'innovation et à l'ESR »

Cela lui permet de peser plus encore sur les politiques des universités. Par ailleurs la métropole Aix-Marseille créée le 1^{er} janvier 2016 devra élaborer un « programme de soutien et d'aide aux établissements d'ESR et aux programmes de recherche », prenant en compte les directives régionales. Simultanément, le projet de loi relatif à la formation professionnelle renforce notablement les compétences des régions en matière de formation professionnelle et d'apprentissage, au moment où contrats de professionnalisation et d'apprentissage se répandent dans les universités sous l'incitation du Ministère de l'ESR.

À l'écoute des discours du nouveau président de notre région, vantant l'adéquation entre formation et emploi, et prônant un développement accru de l'apprentissage, l'inquiétude est grandissante de voir l'offre de formation s'infléchir vers cette voie dont on sait qu'elle n'est qu'une impasse.

La FSU et le SNESUP continueront à exprimer leur opposition à la subordination croissante de l'ESR aux intérêts tant du patronat que des collectivités territoriales, qui convergent d'ailleurs souvent au plan économique.

PLAN RÉGIONAL D'APPRENTISSAGE

Une vision

adéquationniste et passéiste

Le nouvel exécutif a clairement affiché sa volonté de développer prioritairement l'apprentissage (+ 1 191 places) et d'en faire une filière d'« excellence ».

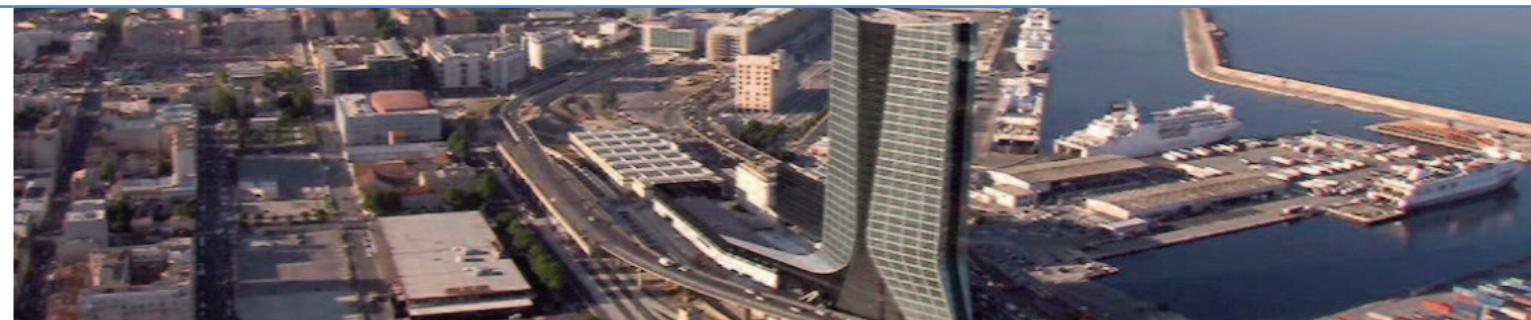
Tout miser sur l'apprentissage, « dès 14 ans et avec les mêmes conditions de travail qu'un salarié si la législation le permettait », comme le rappelait le président de la Région devant les membres du Comité Régional de l'Emploi de la Formation et de l'Orientation Professionnelle, c'est adopté une vision adéquationniste et d'un autre âge. Une vision simpliste qui ignore ce que toutes les études démontrent : hors des professions réglementées, l'adéquation entre la formation et l'emploi occupé est souvent faible voire très faible. Ces études démontrent aussi que l'insertion des jeunes formés par l'apprentissage ne fonctionne qu'à court terme. L'insertion durable dans l'emploi est meilleure chez les jeunes ayant suivis des formations professionnelles sous statut scolaire.

Le PRA ne peut pas seulement traduire les besoins des entreprises, il doit prendre en compte la demande sociale d'éducation et de formation des jeunes et de leur famille. Il est aussi nécessaire qu'il réponde aux besoins d'élévation des qualifications à travers des formations diplômantes.

Tout miser sur l'apprentissage c'est surtout opter pour une voie de formation qui ne peut, en réalité s'ouvrir à tous les jeunes contrairement aux autres voies de formation.

La FSU continue de défendre la priorité aux voies de formation qui accueillent et offrent une chance à tous les publics et un plan de formation qui recherche complémentarité et cohérence entre les différentes voies de formation.

INÉGALITÉS SOCIALES ET TERRITORIALES : UNE FATALITÉ ?



Avertissement

L'essentiel des éléments de l'état des lieux de la situation de PACA sont issus de l'ouvrage d'Hervé Le Bras : *Atlas des inégalités. Les Français face à la crise*, paru aux Editions Autrement en 2014.

Les analyses des indicateurs prennent, à l'échelle régionale, le cadre géographique des anciennes régions, antérieur à la fusion.

DES TERRITOIRES DE L'INÉGALITÉ EN PACA

Revenus, patrimoine, école, emploi,... Les écarts ne cessent de se creuser entre les catégories socioprofessionnelles, les générations, les hommes et les femmes ou encore entre immigrés et non-immigrés.

Ces inégalités sociales génèrent des inégalités territoriales.

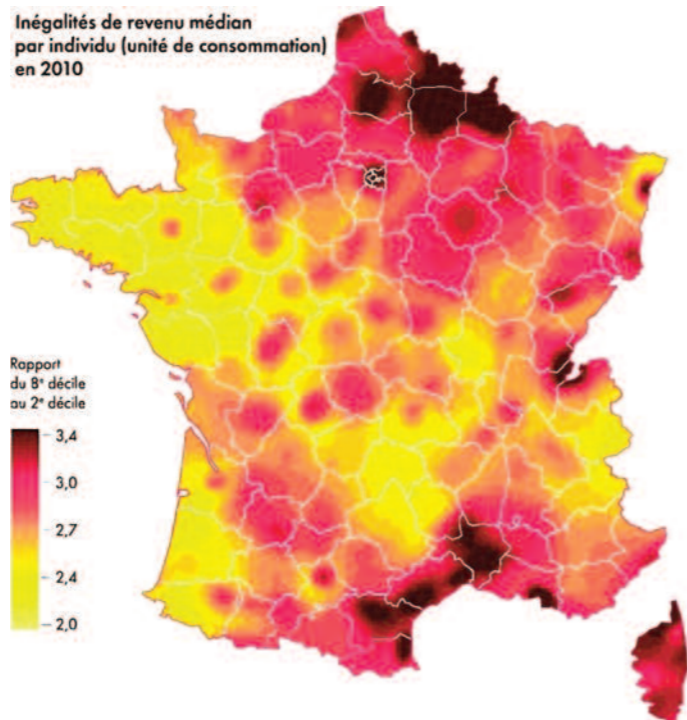
Ce qui est vrai à l'échelle nationale, l'est également, et souvent de façon très marquée, sur notre territoire régional et à l'échelle des Métropoles d'Aix-Marseille et Nice.

UN PATRIARCAT EN REcul DANS LE MIDI

En France, le taux d'activité féminin a progressé nettement entre 1968 et 2010 : plus de 30 points en 40 ans, pour atteindre plus de 80 %.

Cette progression est spectaculaire dans les régions méditerranéennes où le taux d'activité était particulièrement faible, en comparaison des autres régions françaises, en 1968. Elle est de l'ordre de 50 points et peut laisser supposer des changements culturels profonds dans les rapports hommes-femmes au sein des couples et des familles.

Mais la quasi égalité du taux d'activité avec les hommes n'a pas effacé l'inégalité de la qualité des emplois : 30 % des femmes travaillent à temps partiel, souvent subi, et les inégalités des salaires et des fonctions sont encore très marquées... en PACA comme ailleurs.



Les plus pauvres et les plus riches

Une région très inégalitaire

En PACA, tous les voyants sont au rouge. Elle partage ce triste constat avec sa voisine méditerranéenne, la région Languedoc-Roussillon, et leur exact opposé géographique, la région Nord-Pas-de-Calais, quels que soient les indicateurs utilisés.

Ces régions cumulent les taux de chômage les plus élevés et les écarts de revenus les plus forts.

Une région frappée par un chômage élevé

Dès la première crise pétrolière, en 1974, le chômage frappe inégalement les travailleurs. Jeunes et femmes encaissent la crise de plein fouet. Les écarts géographiques sont aussi intenses : avec la France du Nord (de la Normandie aux Ardennes), les régions du littoral méditerranéen font partie des régions les plus touchées par le chômage. Trente ans après la répartition n'a pas beaucoup évolué et les régions de la frange méditerranéenne sont parmi celles qui ont connu la progression la plus rapide.

A noter que ce chômage frappe inégalement selon la qualification et la profession : ce sont les moins diplômés et

en particulier les ouvriers qui sont les plus touchés. De ce point de vue, PACA est un peu moins mal lotie que sa voisine. Pour la catégorie « ouvriers », elle connaît globalement un taux de chômage moins prononcé. C'est également le cas pour le taux de chômage des jeunes. Cette différence s'explique par une proportion plus élevée en Languedoc-Roussillon de non diplômés, or le chômage frappe plus les ouvriers non qualifiés. Ces chiffres mettent en lumière le rôle que peuvent jouer l'éducation et la formation pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales.

Des écarts de revenus importants

La carte des écarts de revenus présente le rapport entre le revenu à partir duquel on trouve les 20 % d'individus les plus riches et le revenu à partir duquel on trouve les 20 % les plus pauvres. Les régions où cet écart est le plus marqué correspondent évidemment aux régions les plus touchées par le chômage. PACA est parmi les régions où l'écart de « 3 et plus » est le plus présent et apparaît comme une des régions les plus inégalitaires de France.

MÉTROPOLES

Des territoires aux fractures sociales profondes

PACA comporte deux métropoles, Aix-Marseille et Nice, créées par fusion d'EPCI préexistants. Elles ont été dotées d'une réalité juridique qui ne recoupe qu'imparfaitement la réalité géographique qu'elles sont supposées organiser. Avec Toulon, elles constituent les principales agglomérations de la région et attirent la population et les activités.

Un « aimant métropolitain »

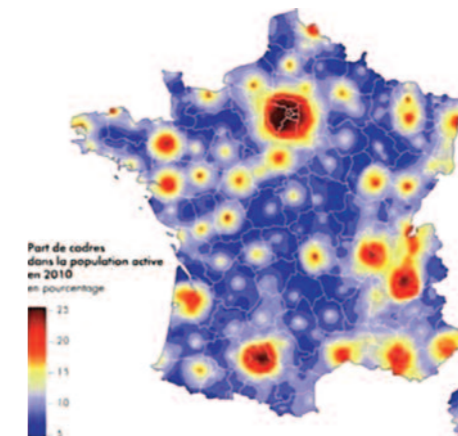
Dans les années 1980, les géographes ont mis en évidence le processus mondial de métropolisation qui se traduit par une concentration humaine, économique, financière, industrielle, etc. dans des métropoles de taille de plus en plus grande. Cette concentration s'est faite en trois temps : croissance de la population par l'exode rural, puis concentration des cadres supérieurs et des hauts revenus et, enfin, des cadres des professions intermédiaires (cadres moyens et techniciens) les plus diplômés qui sont, aujourd'hui, également attirés par l'« aimant métropolitain »

Concentration de pouvoirs et de richesses

En effet, Les cadres et les professions intermédiaires les plus éduquées sont massivement dans les métropoles mais avec des inégalités territoriales visibles au sein du territoire métropolitain. Les plus diplômés sont majoritairement au centre de l'agglomération alors que les cadres moyens et techniciens sont en périphérie urbaine.

Le partage entre classes supérieures et classes moyennes est particulièrement net dans les plus grandes agglomérations, évidemment Paris mais aussi notre voisine Montpellier : une couronne de classes moyennes encercle la ville centre des classes supérieures.

En PACA, Toulon et Nice correspondent à ce schéma général. En revanche, Marseille est une exception.

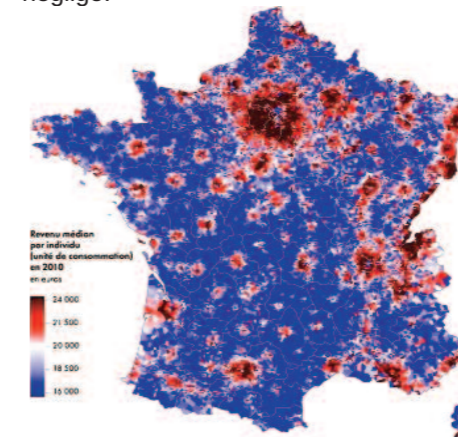


Concentration des cadres dans les métropoles

Elle englobe ses banlieues et ne permet pas de saisir cette séparation sur la carte, même si elle existe.

Creusement des inégalités territoriales

En creux, évidemment, les catégories sociales les moins favorisées sont rejetées aux marges de l'agglomération ou dans les espaces ruraux où le foncier reste abordable. Elles sont alors contraintes à des trajets quotidiens entre lieu de résidence et de travail, qui se trouvent pour partie au centre des agglomérations. Le coût du transport pèse très lourd dans leur budget. Cela a également un coût environnemental, et pour la santé publique, important qui a été longtemps négligé.



Revenu médian par individu

L'analyse de la carte des revenus médians est extrêmement parlante.

Le revenu médian oppose les villes et les campagnes : les revenus diminuent au fur et à mesure que l'on s'éloigne des villes. Il se stabilise dans les campagnes à environ 1/3 de celui des villes. Même si on trouve aux centres des agglomérations des quartiers riches et des banlieues pauvres, car les quartiers riches ont besoin de leurs services. L'exemple le plus frappant étant celui de Marseille et ses quartiers Nord...

Réforme territoriale : un déficit de démocratie

Un sentiment de dépossession de la maîtrise de son avenir se développe dans une partie importante de la population. En la matière, la réforme territoriale, qui a vu la redéfinition de la carte des régions ainsi que des compétences attribuées aux différentes collectivités, n'a pu que renforcer ce sentiment.

Imposée dans la précipitation, elle n'a pas donné lieu à un débat public démocratique, transparent et éclairé. Ce débat aurait dû, notamment, intégrer la question des financements, de la fiscalité locale et de la péréquation financière entre territoires dans une logique de solidarité, afin d'éviter de reproduire les erreurs des lois de Décentralisation précédentes, qui ont largement concourues au développement des inégalités territoriales.

Ce déficit de démocratie a pour conséquence la désaffection des citoyens vis-à-vis de l'action publique. Elles et ils sont nombreuses et nombreux, pour l'instant, à s'en être détournés, si l'on en croit le fort taux d'abstention aux dernières élections.

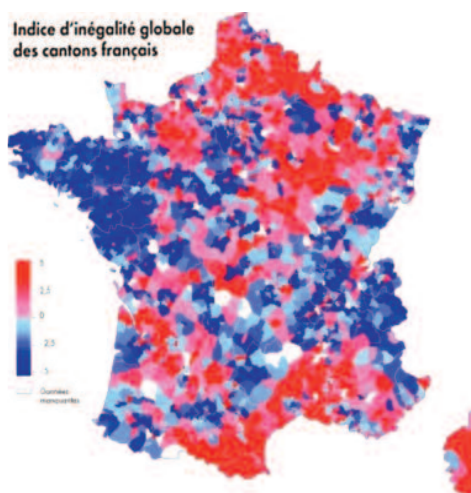
SE RÉSOUDRE À LA “PRÉFÉRENCE POUR L'INÉGALITÉ” ?

MÉTHODOLOGIE

Hervé Le Bras a retenu cinq types d'inégalité dont il a fait la synthèse pour construire un indicateur : l'inégalité globale. Inégalités éducatives et au travail, mesurées avec la proportion des jeunes sans diplômes et de jeunes chômeurs. Inégalités familiales : proportion de familles monoparentales, pauvreté : avec le revenu à partir duquel on trouve les individus 10% les plus pauvres et le rapport inter-quintile entre revenus (entre 20 % les plus riches et 20 % le plus pauvres). Certaines données sont manquantes car elles se trouvent en-dessous d'un certain seuil d'habitants ou de ménages. Le Ministère des Finances ne donne pas les chiffres, pour des raisons de secret statistique.

Réduire les inégalités une urgence politique

Les inégalités territoriales sont le reflet des différences de patrimoine, d'éducation, de formation, mais aussi de sexe, d'origine sociale ou ethnique, qui fabriquent l'inégalité des chances et des revenus. En faire le constat ne sert que si celui-ci permet de nourrir l'action. Or, il y a urgence à réduire les inégalités sociales et territoriales. Urgence économique, sociale mais également politique car c'est sur le terrain de ces fractures que prospèrent toutes les formes d'obscurantismes, de l'extrême-droite aux djihadistes.

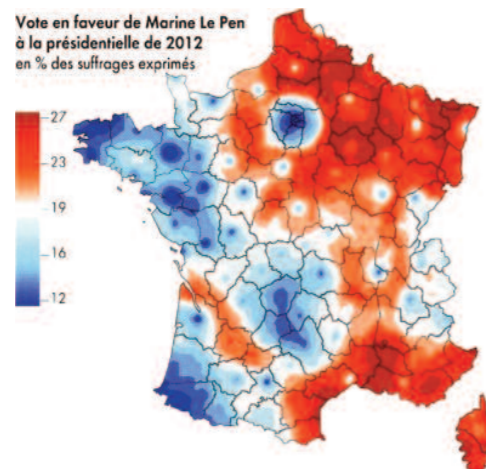


Inégalité globale

Les inégalités présentées précédemment sont des exemples des multiples facettes d'un phénomène plus global : l'inégalité au singulier. Or, la comparaison entre la carte de l'inégalité globale et celle des résultats des élections met en évidence des corrélations fortes, même si elles ne sont pas systématiques, entre inégalité élevée et scores importants des partis de l'extrême-droite.

Vote d'extrême droite : « refuge des exclus »

Cette carte de l'inégalité globale met en évidence deux phénomènes. L'inégalité est plus importante dans les villes, mêmes moyennes, et plus faible dans les cantons qui les entourent.



Le vote pour l'extrême droite

Les cartes entre l'inégalité globale et celle du vote d'extrême-droite sont très proches, avec des records de vote dans une large bande nord-est, méditerranéenne et la moyenne vallée de la Garonne. Dans cette perspective, le vote d'extrême-droite peut exprimer la xénophobie, la peur sécuritaire et identitaire mais peut-être également le désenchantement « face aux promesses d'égalité non tenues par la République » selon les mots d'Hervé Le Bras.

“La montée des inégalités agit comme un venin qui affaiblit progressivement la démocratie”

Hervé Le Bras, démographe et historien

Plus que des services au public : DES Services publics !

Les services publics sont les cibles, depuis plusieurs années, d'attaques motivées par des raisons économiques ou politiques. Confrontés à la réduction des financements publics, ils sont fragilisés dans leur essence qui est de contribuer à la cohésion et à la justice sociale par la redistribution des richesses. Transferts, externalisations, délégations, privatisations voire disparitions de missions sont toujours à l'ordre du jour.

L'exemple du détricotage du service public ferroviaire est emblématique. Selon les organisations de défense du rail, la loi ferroviaire d'août 2014, contre laquelle personnels et usagers se sont mobilisés, permet aux régions de se doter de compétences accrues en matière de décision d'exploitation et de propriété de l'infrastructure, de fixation des tarifs TER, de statuts des matériels et d'activités de maintenance. Cet éclatement de l'entreprise publique signe la fin du service public ferroviaire car il entraîne la disparition des péréquations entre régions riches et pauvres et porte atteinte au droit au transport pour tous et toutes sur tout le territoire dans les mêmes conditions (tarif).

Le glissement sémantique effectué dans la loi NOTRe avec la création de maisons de services au public fait passer l'usager ou l'administré à l'état de client et entérine cette dérive de disparitions des services publics, notamment de proximité, vers une marchandisation des services. Tout cela laisse présager un désengagement toujours plus grand de l'Etat et un abandon des quartiers défavorisés des agglomérations urbaines ainsi que des zones rurales, dont les populations ne formeront pas une clientèle rentable pour les entreprises privées auxquelles l'Etat aura laissé le champ libre.

Lutter pour le maintien et le développement des services publics, en particulier de proximité, c'est permettre de réduire les inégalités sociales et territoriales qui fracturent notre région et notre pays.

MILITER POUR UN ETAT SOCIAL DIGNE DE CE NOM

La FSU plaide pour le renforcement et le développement d'un Etat social garant des Droits fondamentaux, qui englobent les droits sociaux, au contraire des logiques actuellement à l'œuvre.

Pas de politiques publiques organisées à la carte

Les différents volets de la réforme territoriale ont donné davantage de pouvoirs aux Régions et aux Métropoles. Ils remettent en cause le cadre national en organisant à la carte les politiques publiques dans les territoires. Cette modularité, favorisée dans la répartition des compétences entre collectivités locales, dans l'organisation territoriale des services de l'Etat ainsi que dans l'adaptation locale des lois et règlements, participe d'un affaiblissement des capacités de l'Etat à mener des politiques publiques cohérentes qui se fait au détriment des services publics et au profit du marché.

Les conventions territoriales de l'action publique, organisant la délégation des compétences entre collectivités par

contractualisation loin de contribuer à la clarification des compétences, portent atteinte aux principes d'unité, d'égalité et de solidarité et fragilise l'Etat social.

C'est une administration territoriale « à la carte » qui se met en place, au détriment de l'égalité d'accès des usagers aux services publics et des conditions de travail des agents.

La modularité due à la réorganisation des services de l'Etat en adéquation avec la nouvelle carte régionale conforte l'adaptation locale des politiques publiques.

Ni d'adaptation locale de la loi...

La possibilité donnée aux régions de proposer l'adaptation locale des lois et règlements permet d'aménager l'application de la loi sur leurs territoires. Cette adaptation de la loi à des spécificités locales remet en question l'unité et l'universalité de la loi qui serait de fait différenciée pour les citoyens en fonction du lieu de résidence. Elle fait peser le risque de lois prises en fonction d'intérêts

particuliers de telle ou telle région, exacerbant ainsi la compétition et la concurrence entre territoires, à l'encontre de l'intérêt général.

Pour éviter une dégradation de l'accès aux services publics

L'organisation, la répartition et la gestion des compétences, des politiques et des services publics seront désormais différentes d'un territoire à l'autre. Cela contribuera à brouiller les repères des citoyens d'un territoire à l'autre. L'accès de la population aux services publics va encore se dégrader et leur inégalité d'accès se renforcer.

La réforme territoriale n'est qu'un des aspects d'une refonte plus générale de l'Etat social qui affecte les politiques publiques et des pans entiers de missions de services publics. La territorialisation des politiques publiques aggrave les inégalités en soumettant les territoires à une logique de concurrence.



FORMATION PROFESSIONNELLE

Un formidable levier contre les inégalités

Qu'il s'agisse de formation initiale ou continue, l'éducation et la formation permettent à chacune et chacun de trouver sa place dans la société et sont un antidote contre le chômage et la précarité. Malheureusement, dans ces domaines aussi le désengagement de l'Etat est patent.

Mais délaissé par l'Etat

En choisissant de réaffirmer la place centrale des Régions, en leur donnant un rôle de décision sur une partie de la gestion des fonds, mais aussi sur les structures et les axes politiques de développement de la formation professionnelle, sans pour autant rogner le pouvoir des branches professionnelles et donc du patronat, le gouvernement a réduit sciemment le rôle de l'Etat au profit des acteurs territoriaux.

Apprentissage, alpha et oméga de la formation en PACA

Or, en Région PACA, Christian Estrosi, le nouveau président de la Région ne cache pas sa vision rétrograde de la formation professionnelle et adopte un discours « adéquationniste » sans complexe. Il affirme à qui veut l'entendre qu'il se fait fort d'organiser la formation des salariés nécessaires afin de couvrir les 25 000 emplois – supposés - non pourvus dans notre Région.

Son orientation est claire : le « tout » apprentissage. Formation initiale sous statut de salarié, piloté par les Régions et financé par les entreprises et les Régions, dont le développement vient en concurrence du nécessaire Développement des formations en Lycées Professionnels et Lycées Technologiques sous statut scolaire.

Développer l'enseignement professionnel public

Sa politique n'est pas en contradiction, loin s'en faut, avec la politique d'un Etat qui, même s'il ne pilote pas l'apprentissage, en favorise le développement dans les lycées des métiers, dans les Chambres consulaires, dans les CFA privés et, par le biais des UFA, dans les centres de formation publics mais également dans les fonctions publiques.

Pour la FSU, il faut au contraire développer l'enseignement professionnel public sous statut scolaire, seul garant d'une éducation et une formation accessible à toutes et tous, quelque soient ses origines sociales et géographiques.

L'EXTRÊME DROITE CONTRE LES PLUS DÉFAVORISÉS

Fond antisocial et austérité municipale

Si la xénophobie reste le socle de l'idéologie comme de la dynamique électorale de l'extrême droite, il s'agit aussi pour elle de stigmatiser, plus globalement, les milieux sociaux les plus défavorisés et de masquer une politique antisociale.

Ainsi, dans le Vaucluse, à Orange, J. Bompard misait d'emblée sur la fracturation socio-spatiale de la ville : quartiers périphériques ignorés ; efforts d'aménagement, d'entretien et d'affichage sécuritaire concentrés dans le centre. Le nouveau maire FN du Pontet, Joris Hébrard, s'est bien inscrit dans cette logique quand il a, parmi ses premières mesures, décidé de supprimer la gratuité de la cantine scolaire pour les familles les plus démunies.

Les illustrations locales du fond antisocial de l'extrême droite sont nombreuses, même si elles n'apparaissent pas toutes au grand jour : la mairie FN de Cogolin a rendu les bus scolaires payants (75 euros pour un enfant, au lieu de la gratuité), amputé le budget du CCAS (centre communal d'action sociale) ; celle de Fréjus a diminué les subventions pour les bus et les cantines scolaires... L'action locale antisociale de l'extrême droite peut aussi passer par l'utilisation des plus dures méthodes d'austérité et de management, au détriment des services municipaux.

Ainsi les maires du Pontet et de Fréjus se sont engagés à réduire de manière drastique le personnel municipal, en ne remplaçant pas les départs à la retraite. J. Hébrard, maire du Pontet, après avoir diminué brutalement les primes des agents municipaux fin 2015, annonçait en conseil municipal « une politique indemnitaire différente » en fonction de l'« atteinte d'objectifs » ajoutant : « les agents qui montreront de la bonne volonté au lieu de m'envoyer des arrêts maladie auront un autre traitement » (La Provence, 4 déc. 2015). Tout un programme... bien dans l'esprit du pire des managements, qu'illustre aussi le « modèle » d'Orange-Bollène concernant les Atsem (agents spécialisés des écoles maternelles) : par exemple, un turn-over leur est imposé, avec des changements d'affectations arbitraires, afin de limiter la solidarité au sein des équipes éducatives, entre Atsem et enseignants.

L'idéologie antisociale et l'austérité municipale qu'impose plus ou moins l'extrême droite atteint d'ailleurs, en premier lieu, le fonctionnement des écoles primaires.

POLITIQUES MUNICIPALES DE L'EXTRÊME DROITE

Une fausse « dédialisation »

La FSU est engagée depuis juillet 2014 dans l'Observatoire national intersyndical des politiques et des pratiques municipales de l'extrême droite (avec la CGT, Solidaires, l'UNEF, la FIDL et l'UNL), qui a déjà organisé deux journées nationales de réflexion, en mai et en octobre 2015, à Béziers puis à Knutange. Sur 14 municipalités administrées par l'extrême droite, 8 (FN et Ligue du Sud) se trouvent dans la région PACA (5 dans le Vaucluse, 3 dans le Var). Et il faut ajouter la mairie du 7^{ème} secteur de Marseille.

Les mairies nouvellement conquises par le FN font souvent preuve d'une relative prudence et profitent d'un contexte général de banalisation de l'extrême droite et de ses idées. La « dédialisation » prétendue du FN semble se confirmer, dans le cadre relativement discret de communes petites ou juste moyennes (la mairie de secteur de Marseille ayant quant à elle des compétences limitées).

Pourtant, des tendances profondes apparaissent dans les politiques municipales du FN, qui correspondent aux constantes idéologiques de l'extrême droite. Une sorte de modèle d'action locale s'est d'ailleurs déjà dégagé dans les mairies Ligue du Sud, du fait de leur durée, à Orange (4^{ème} mandat de Jacques Bompard) et à Bollène (2nd mandat de Marie-Claude Bompard). Tâchons ici, d'un point de vue d'abord syndical, de décrire des aspects essentiels de ces tendances.

Des pratiques larvées pour empêcher la cohésion sociale et le « vivre ensemble »

La volonté de briser les liens sociaux, de réduire les outils de la solidarité et de la mixité sociale est au cœur des pratiques locales de l'extrême droite. C'est pourquoi les municipalités Ligue du Sud et FN s'en prennent en général au tissu associatif et aux centres sociaux, en supprimant de nombreuses subventions. Parallèlement les équipes municipales d'extrême-droite attisent la xénophobie, d'abord par la stigmatisation des

administrés musulmans et/ou issus de l'immigration maghrébine.

Dans les cantines scolaires d'Orange, les enfants musulmans ne mangeant pas de porc sont obligés, quand il y en a au menu, de le prendre dans leur assiette ; beaucoup ne mangent alors rien du tout. Dans le Vaucluse encore, le Maire de Camaret, Philippe de Beauregard, passé de la Ligue du Sud au FN, mène une campagne fallacieuse et pernicieuse, contre les cours d'ELCO (enseignements de langue et de culture d'origine) de Turc et de Marocain, se déroulant dans les écoles de la commune mais hors de ses compétences (leur contrôle relève de l'Education nationale), pour stigmatiser les personnels étrangers les dispensant et les familles et les enfants en bénéficiant.

A propos des mairies FN du Var comme Cogolin et Fréjus, la Codex (coordination varoise contre l'extrême-droite) observe quant à elle que :

“On a exclu du marché des exposants « pas assez provençaux » par un artifice administratif contraignant”

Par ces provocations et affirmations identitaires et xénophobes, les mairies d'extrême droite ne trahissent pas seulement un fond idéologique, n'envoient pas seulement des signes au cœur de leur électorat. Elles cherchent à aggraver le climat social local, pour installer davantage les méfiances, les peurs et les réflexes de repli, et nourrir encore ce qui fait leur popularité, malsaine, mais à peu de frais. Elles contribuent à substituer, aux valeurs d'égalité, de progrès social et de solidarité, une référence identitaire floue et à géométrie variable – la nation ou la Provence, c'est selon –, mais aussi le rejet du voisin, toujours plus « étranger » et/ou plus « assisté » que soi.

UNE LUTTE PERMANENTE

Une lutte multiforme et de long terme contre l'extrême droite

Affichage sécuritaire démagogique, restrictions budgétaires liées à un discours antifiscal poujadiste, gestion autoritaire des agents municipaux, tout cela n'est malheureusement pas réservé aux mairies FN et Ligue du Sud. Mais celles-ci tendent à systématiser les pires aspects de telles politiques et prouvent qu'elles ne sont pas l'alternative en faveur des « petits », que l'extrême droite prétend incarner.

Pourtant, il est incontestable que l'illusion et l'intoxication fonctionnent, en l'état, auprès d'une grande partie de l'électorat, en premier lieu, précisément, dans ces mairies.

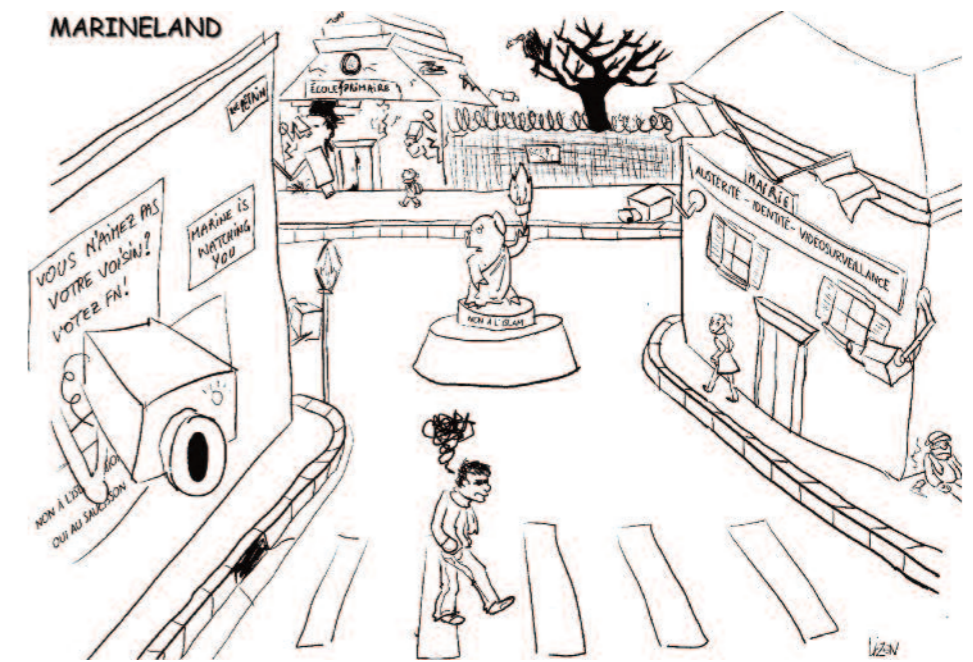
Des syndicats engagés

Malgré tout, indépendamment des campagnes des partis politiques, qui ont leur propre rôle à jouer, des forces associatives et syndicales, se rassemblent déjà pour contrer l'ancrage territorial de l'extrême droite.

Des collectifs, dont la FSU est membre, tels que « Marseille solidaire contre l'extrême droite » ou, dans le Var, la Codex, cherchent à agréger les forces progressistes contre l'extrême droite. Dans le Vaucluse, des discussions intersyndicales, impliquant la FSU, sont en cours sur le sujet. La FSU, au niveau local et national, mène parallèlement son propre travail de suivi et d'analyse de l'action locale de l'extrême droite.

Des mobilisations locales, à partir de situations concrètes, sont aussi nécessaires et possibles, pour dévoiler les réalités et réveiller les consciences. La question des services publics, du point de vue des usagers comme des personnels, apparaît alors essentielle.

Ainsi, à Bollène, au printemps 2015, des parents d'élèves se sont organisés, face aux suppressions de moyens annoncées par la Mairie, pour interpeller directement le Maire lors d'un conseil municipal.



Début mars 2016, des parents de tous les conseils d'écoles ont fait circuler une pétition contre la politique éducative de la mairie. Par ailleurs, les enseignants de toutes les écoles primaires de Bollène ont interpellé, par un courrier commun de juin 2015, le Directeur Académique et le Préfet du Vaucluse, à propos des problèmes posés par la mairie au fonctionnement des écoles.

Pour des représentants responsables de l'Etat

Face à l'absence de réponse, le SNUipp-FSU84 et la section départementale FSU ont appuyé cette démarche en écrivant, le 10 septembre, au Recteur d'Académie. Puis, une demande d'audience auprès de lui a récemment été faite par la FSU, au niveau académique, pour pouvoir aborder la question des relations entre l'Education Nationale (personnels, missions) et les mairies posant problème.

Pour endiguer les politiques locales du FN et de la Ligue du Sud, il sera en effet nécessaire que les représentants de l'Etat assument leurs responsabilités, au nom du respect du service public et de ses agents et au nom d'une certaine idée de la République.

La lutte, multiforme, contre l'ancrage local de l'extrême droite et contre son influence sur l'ensemble de la vie politique et sociale, particulièrement marqués en PACA, nécessitera, au-delà des échéances électorales, un effort de moyen et de long terme, une pédagogie permanente, une ténacité particulière, pour ne plus laisser un « boulevard » aux idées et aux pratiques de l'extrême droite.

ECOLE EN 1ÈRE LIGNE

Des écoles primaires sacrifiées

Le cas des mairies Ligue du Sud d'Orange et de Bollène démontrent que l'École est manifestement un fardeau pour l'extrême droite. Elles manquent à leurs compétences d'entretien, d'apport de moyens matériels et humains, en faveur des écoles primaires, qui se retrouvent dans une situation des plus précaires. Ainsi les travaux et la fourniture de matériel aux écoles, limités au mieux au strictement réglementaire, sont faits avec mauvaise volonté et retard (souvent plusieurs années), y compris quand la sécurité et l'hygiène des élèves sont en jeu. A Bollène, encore récemment (rentrée de septembre 2015), la mairie a réduit drastiquement les moyens humains : suppression de missions remplies par les concierges des écoles et d'emplois d'ATSEM, déjà trop peu nombreux, de 75 % à 50 % de poste par classe (soit une ATSEM pour 2 classes).

Pour les équipes enseignantes, c'est souvent une usure au quotidien, car chaque demande est une bataille ; le « travail empêché » devient une expérience quotidienne.

L'École fait ainsi les frais d'une conception très restrictive des dépenses publiques, conception qui semble dominer aussi les mairies nouvellement conquises par le FN : à Camaret ou à Fréjus, les dotations municipales aux écoles ont commencé à diminuer...

Cependant, cette austérité municipale n'empêche pas un affichage sécuritaire coûteux, dont l'utilité et l'efficacité ne sont pas démontrées, reposant sur la vidéosurveillance et le recrutement disproportionné de nouveaux policiers municipaux.

UNE PRÉFÉRENCE POUR L'INÉGALITÉ

Pour approfondir la question des inégalités

Les inégalités sociales demeurent bien vivantes et sont loin de se réduire, au contraire... Le secrétaire général de l'OCDE, Angel Gurría, déclarait en mai dernier 2015 : « les inégalités dans les pays de l'OCDE n'ont jamais été si élevées depuis que nous les mesurons. [...] Nous avons atteint un point critique ». (Le Monde 21 mai 2015). Dans une société démocratique, la misère ne peut côtoyer durablement l'opulence la plus criante sans crainte de voir le lien social, « notre capacité à faire société », s'éroder.

Or force est de constater un processus de creusement des inégalités. C'est un phénomène nouveau qui contraste avec un mouvement de baisse séculaire.

Des inégalités avec l'accord de la population

Une thèse avancée depuis peu annonce que ce retour des inégalités n'aurait pas pu se faire sans l'idée, peut-être un peu choquante voire paradoxale, d'un certain accord de la population, car le « désir d'égalité sociale recule dans notre société » face à la montée de l'individualisme (F. Dubet - La préférence pour l'inégalité - 2014).

Nous dénoncerions l'injustice sociale mais nous contribuerions tous collectivement plus ou moins à aggraver les inégalités... Il s'agirait moins d'un choix politique affirmé (« on en fait déjà assez » ou « il est inutile de lutter contre elles ») que de pratiques quotidiennes des individus. Cette acceptation de l'inégalité pourrait être corrélée à un discours sur la légitimité, ou mieux la légitimation de l'inégalité par toute une tradition philosophique libérale, faisant reposer la situation de chacun sur son mérite personnel. Il a pour corollaire le retour en force d'une pensée critique sur le rôle réparateur et redistributeur de l'Etat (bureaucratique, dépensier et inefficace), de l'école (elle reproduit les inégalités et coûte cher), ou de l'impôt (thème du ras-le-bol ou du matraquage fiscal).

Pour un Etat garant de la cohésion sociale

Dans le même temps, la représentation des individus de la justice sociale reposerait sur une « solidarité sélective »

(P. Savidan, président de l'Observatoire des inégalités et philosophe). Ils auraient un rapport stratégique à la solidarité : les individus seraient devenus plus sensibles à ce que les sociologues appellent parfois les « protections rapprochées », c'est-à-dire à une solidarité qui les touche dans leur sphère intime et privée. Et du côté des « riches », on constaterait un comportement hostile vis-à-vis de l'action publique (confiscatoire et inefficace). Le problème est que ces conceptions oublient que penser l'inégalité est une responsabilité et une tâche collective, qui devraient incomber à tous dans une société démocratique qui entend promouvoir des principes de justice sociale. Il faudrait sans doute rappeler, comme le président Franklin D. Roosevelt l'avait fait en son temps, que la démocratie repose sur un socle : la liberté d'expression et de culte, mais aussi la liberté de vivre à l'abri du besoin et de la peur (discours sur les quatre libertés prononcé en 1941 devant le Congrès des États-Unis).

Rappeler aussi l'inspiration des promoteurs du programme du Conseil national de la résistance de mars 1944, qui prévoyait « un plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'État ». Mais cet héritage est en voie d'être bradé sous les coups de butoir du chômage de masse et des politiques libérales. A l'Etat plus que jamais d'assumer son rôle de garant de la cohésion sociale: les marges de manœuvre existent. Et le mouvement syndical doit pouvoir à nouveau jouer un rôle moteur car :

«L'introduction des droits sociaux modernes implique qu'une personne peut conserver ses moyens d'existence sans dépendre du marché.»

G. Esping-Andersen

Feuille de route de la FSU après le Mans



La FSU s'est mandatée sur les questions touchant à la réforme territoriale et de l'Etat, ainsi qu'aux dossiers s'inscrivant dans les compétences des régions.

Elle maintient son opposition à ces réformes telles qu'elles sont mises en œuvre par le gouvernement. Avec la loi NOTRe, porteuse de régressions pour les services publics, les personnels et les usagers, le rôle de l'État est réduit au profit des acteurs territoriaux, ce qui renforce les inégalités sociales et territoriales. Pour y remédier, le gouvernement n'envisage nullement la mise en place d'une véritable péréquation et d'une réforme de la fiscalité locale, revendications portées par la FSU. Le gouvernement s'inscrit dans un processus de définition d'un État « social » minimal par son désengagement dans la conduite des politiques publiques. La FSU porte au contraire l'ambition de services publics de qualité, pour tous, pour préserver l'égalité des usagers et des agents sur l'ensemble du territoire français.

Par ailleurs, la loi NOTRe ainsi que la loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale ont renforcé les compétences des régions en matière de développement économique, de formation et d'orientation professionnelles. Le gouvernement et les régions partagent les mêmes orientations : priorité à l'apprentissage et dogme de l'adéquation entre formation et emploi pour répondre aux revendications du patronat. La FSU souhaite combattre ces orientations, dans l'unité, en privilégiant une expression convergente avec les OS de salariés sur ces questions. Pour la FSU, l'éducation et la formation doivent être synonymes d'émancipation, à l'inverse des orientations gouvernementales et régionales actuelles.



DISCRIMINATIONS DANS LES PARCOURS SCOLAIRES ET L'ACCÈS À L'EMPLOI

Deux questions à Jean-Luc Primon, Maître de Conférences à l'université de Nice Sophia Antipolis

Qu'avez vous observé au sujet des parcours scolaires des descendants d'immigrés à l'aide de l'enquête « TeO »* ?

JLP : Nous avons tout d'abord mis en perspective les parcours scolaires des descendants d'immigrés en fonction du sexe et des origines sociales, mais aussi et c'est une nouveauté, en fonction des origines géographiques migratoires. Les constats produits à partir des parcours scolaires de 4934 participants de l'étude «TeO », ayant achevé leur scolarité en 2008, sont sans appel. Les hommes descendants d'immigrés nord-africains, d'Afrique Subsaharienne ou de Turquie, sont surreprésentés parmi les non diplômés et sous-représentés parmi les titulaires du baccalauréat. Cette réalité s'estompe quand est pris en considération le niveau scolaire ou la position sociale des parents. Il faut souligner que les filles sont plutôt en situation de sur-réussite scolaire. Corrélié à cette réalité le ressenti

d'injustice scolaire est tout aussi surreprésenté chez les jeunes de ces origines. Cela met l'accent sur l'opacité, voire l'arbitraire de l'orientation scolaire. Des injustices qu'ils lient souvent à leurs origines ou à la couleur de leur peau. L'existence d'un tel sentiment de discrimination pose la question de la neutralité du système scolaire au delà de ses prétentions affichées et doit interpeller son cadre institutionnel et ses acteurs.

Que se passe-t-il après l'école ?

JLP : Nous avons observé, au sens sociologique du terme, la transition de l'éducation à l'emploi, c'est-à-dire l'entrée dans la vie active des descendants d'immigrés. L'hypothèse d'une segmentation des trajectoires en fonction des origines géographiques semble se confirmer : les descendants d'immigrés nord-africains et d'Afrique Subsaharienne de sexe masculin semblent socio économiquement défavorisés. Mais attention, les divisions entre origines migratoires ne font pas pour autant disparaître les rapports sociaux de sexe. Cette réalité se retrouve dans l'étude des ressentis en termes de discriminations au travail, comme une continuité de ce que les analyses ont démontré pour l'école.

Il me semble que les organisations syndicales ont un rôle à jouer par rapport à ces constats. Il y a urgence à imposer dans l'agenda politique et social les problématiques des injustices et discriminations à l'école et au travail. L'Education nationale doit prendre à bras le corps ces problématiques pour définir et mettre en œuvre une politique concrète de lutte contre les discriminations à l'école et reconsidérer ses pratiques institutionnelles. Le ministère du travail et les DIRECCTE sont aussi concernés par les discriminations au moment d'entrée dans la vie active.

De tout cela, la FSU ne peut évidemment rester absente.



*Fondement des travaux menés par Jean-Luc Primon, en collaboration avec Yael Brinbaum (chercheuse au centre d'étude de l'emploi et à l'institut de recherche sur l'éducation), l'enquête « TeO » (Trajectoires et Origines) a été réalisée par l'Ined et l'Insee en 2008 auprès de 22 000 personnes (pour en savoir plus : <http://teo.site.ined.fr/>)



CRÉATION DU **SNUTER FSU**

Une seule organisation syndicale pour les agents des collectivités territoriales

La FSU a connu, depuis 2003, un fort développement au sein des collectivités territoriales et les résultats des dernières élections professionnelles, en 2014, ont fait la démonstration du poids de la FSU au sein de ces institutions.

Cependant deux organisations syndicales distinctes étaient proposées aux adhérents de la FSU. D'une part, le SNUACTE dont les adhérents se trouvaient majoritairement dans les collectivités régionales et départementales, avec un grand nombre d'agents (TOS) des lycées et des collèges et, d'autre part, le SNUCLIAS dont la présence est plus diffuse au sein de nombreuses collectivités territoriales, avec une forte présence au sein des communes et des intercommunalités.

Depuis plusieurs années, de multiples échanges se sont déroulés entre les représentants de ces deux syndicats. Leurs réflexions et leurs discussions, enrichies des débats internes de leurs

organisations respectives, ont favorisé le constat d'un partage de nombreuses convergences. Constituées de valeurs communes et d'engagements aux côtés des personnels du service public, elles s'articulent pour défendre leurs intérêts et conquérir de nouveaux droits des agents de la fonction publique territoriale.

Ensemble, ces deux organisations syndicales ont réaffirmé qu'ils militaient pour un syndicalisme :

- unitaire et indépendant,
- démocratique, de concertation et de négociation et de défense des intérêts collectifs et individuels des personnels,
- de transformation sociale qui s'oppose à la seule logique de l'économie de marché et qui fait de sa propre capacité d'analyse, de proposition, de négociation, de mobilisation, un facteur déterminant du changement de la société.
- de solidarité qui lutte, agit en faveur des plus démunis pour obtenir un meilleur partage du travail et des richesses.
- unitaire dans la recherche, avec les autres organisations, des convergences indispensables pour démultiplier l'efficacité revendicative et accroître les acquis sociaux.

A la fin de l'année 2015, une nouvelle organisation syndicale de la Fonction Publique Territoriale a donc été créée au sein de la FSU : le SNUTER (Syndicat National Unitaire de la Territoriale). Aujourd'hui cette organisation regroupe plus de 10 000 adhérents au plan national (près de 3 500 dans notre région) et contribue au développement d'un nouveau dynamisme de la FSU Territoriale, au sein de toutes les collectivités.

Rejoignez le SNUTER FSU !



PUBLICATION DU FSU PACA - MAI 2016

Bourse du travail - 23, Bd C. Nedelec- 13331 Marseille Cedex 03

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Richard Ghis

DESIGN ET CONCEPTION : ER²

ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO : Richard Ghis, Magali Bailleul, Sylvain Bartet, Jean-Luc Cohen, Michel Dubreuil, Renaud Gallimard, Frédéric Gauvrit, Laurent Liens, Caroline Mauriat

CRÉDITS PHOTOS : Richard Ghis, Magali Bailleul, Jean-Jacques Nicolai

